



Cahier des charges Appel à projet Promeneurs du Net Parentalité



L'usage du numérique est au cœur des préoccupations familiales et de nouveaux enjeux éducatifs.

Les parents ont une perception ambivalente sur l'utilisation du numérique par leurs enfants. Ils perçoivent à la fois le numérique comme une opportunité pour attiser la curiosité de l'enfant, développer sa créativité, accéder à des ressources éducatives... Les outils numériques sont vécus comme nécessaire et parfois même imposés pour le bon développement et l'adaptation scolaire ou sociale de l'enfant. Mais la pratique numérique est aussi perçue comme un risque, notamment de dépendances aux écrans, de mise en contact avec des inconnus, d'isolement de l'enfant voire de désocialisation.

Différentes études ¹ montrent que les parents sont finalement plus connectés que leurs enfants et doivent faire face à leurs injonctions paradoxales !

Les Promeneurs du Net Parentalité sont des professionnels positionnés dans l'accompagnement des parents pour que le numérique soit une opportunité de relations parents enfants apaisées et source d'échanges et de temps partagés parents-enfants plus serein.

1-Le contexte

Au niveau local :

Dans le cadre du schéma départemental de services aux familles 2018 2022, un des axes de réflexion des membres de la commission parentalité était « l'accompagnement des parents d'enfants de 6-12 ans sur les pratiques numériques ». Cette thématique est de nouveau réaffirmée dans le nouveau schéma 2023-2028.

Plusieurs constats ont émergé des échanges entre les membres de la commission :

- l'usage du numérique concerne autant les jeunes que leurs parents,
- les outils numériques évoluent très vite et les parents sont assez souvent dépassés par la pratique numérique de leurs enfants,
- En tant que parents, où mettre le curseur ? aujourd'hui, on ne peut vivre sans le numérique mais nécessité que les parents soient présents pour accompagner et suivre leur enfant,

¹ Le livre blanc « Parents, Enfants et numérique : enjeux éducatifs, contradictions et recommandations » OPEN et Unaf juin 2021

- Des parents sont en difficulté sur l'usage des outils numériques
- Comment accompagner les parents sans jugement ? Quelle accroche pour faire venir les parents à des animations sur cette thématique ?

Du côté des professionnels :

- Constat d'un manque de lieux ressources pour s'informer, pour suivre l'actualité dans ce domaine, d'outils d'information et d'animation en direction des parents et des jeunes, vers qui orienter un parent qui exprime une difficulté liée à la pratique numérique...
- La question du numérique serait à inclure dans un module de formation des professionnels,
- Les enseignants et les professionnels socio-éducatifs s'inquiètent de la place prise par le numérique et de la difficulté de concentration de certains jeunes

Les réflexions du groupe se sont très vite orientées sur :

- Comment valoriser le numérique et non le diaboliser en développant l'importance du « bon usage » ?
- Comment accompagner les parents sur l'usage du numérique ?
- La nécessité d'un lieu ou réseau ressources pour les professionnels afin d'accompagner au mieux les familles sur ce sujet.

Depuis 2018, la Caf de Charente- Maritime a impulsé le déploiement des Promeneurs du net Jeunesse sur le département, en l'inscrivant dès le départ en lien avec la politique de soutien à la parentalité. Au fil des échanges de pratique, la question d'un soutien des parents aux pratiques numériques se pose de plus en plus.

Ainsi, au croisement de ces différentes réflexions, s'appuyer sur les compétences et la synergie du réseau des Pdn est apparu comme une évidence.

Enfin, dans le contexte de la crise sanitaire, adultes et jeunes, ont eu recours de façon quotidienne et amplifiée aux réseaux sociaux, à la connexion, à une présence sur Internet.

Au niveau national :

Dans une note de cadrage en juillet 2020 « Accompagnement des familles et prévention des fragilités », pour être au plus près des familles, la Cnaf incitait les Caf à accompagner les familles à l'usage du numérique de façon plus importante et à développer des actions d'accompagnement des parents en distanciel, notamment par le déploiement du dispositif « Promeneurs du net » sur le champ du soutien à la parentalité.

Les promeneurs du Net Parentalité ont été déployés en 2022 en Charente-Maritime.

Le déploiement des Promeneurs du net Parentalité est un axe de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 pour « renforcer la visibilité et la structuration de l'offre parentalité ».

2- La présence éducative sur Internet

On entend par **Présence Educative sur Internet**, la pratique professionnelle consistant à prolonger sa mission auprès d'un public par une présence sur le web et particulièrement sur les réseaux sociaux.

Dans la déclinaison « Parentalité » du projet, le public concerné est celui de familles et de parents avec lesquels les professionnels ciblés sont en contact régulier au sein des structures où ils exercent.

Il s'agit à travers cette fonction :

- D'entretenir des relations sociales avec les parents qui fréquentent les structures,
- De les inciter à fréquenter davantage les services qui leur sont destinés,
- De proposer des espaces de paroles, d'échanges de débats individuels et/ou collectifs
- D'assurer une veille de l'activité sur les réseaux sociaux sur les thématiques liées à la parentalité,
- De sensibiliser le public aux usages du numérique et d'aiguiser son esprit critique,
- De transmettre de l'information susceptible d'intéresser le public de la structure concernée,
- D'accompagner les initiatives individuelles ou collectives,
- D'orienter vers des professionnels spécialisés selon les demandes ou les besoins, (et notamment les Pdn jeunesse)

Le Promeneur du Net « Parentalité »

Le Promeneur du Net « Parentalité » est un **professionnel labellisé qui assure une Présence Educative sur Internet auprès des parents dans le cadre de ses missions habituelles (qu'il exerce généralement en présentiel). Il est mandaté par son employeur dans le cadre d'un conventionnement et d'une labélisation avec la Caf.**

Il offre une continuité de présence, d'information, d'orientation auprès des parents en étant, pendant son temps de travail, connecté sur des espaces virtuels sur lesquels les parents naviguent.

Cette forme « d'aller vers lui permet de :

- Répondre aux besoins d'accompagnement des parents souvent démunis face aux nouveaux supports et usages de communication utilisés par leurs enfants, notamment lorsqu'ils sont adolescents ;

- Ouvrir ainsi de nouveaux espaces de paroles, de nouvelles modalités de contact et d'écoute de qualité, afin d'éviter qu'ils restent sans réponse face à leurs questionnements du quotidien.

Il utilise le nom « Promeneur du Net », le logo départemental et il est référencé sur un site Internet national, avec une mention précisant qu'il est labellisé au titre d'une mission auprès des parents.

Le réseau des Pdn 17

Les Pdn Parentalité font partie du réseau départemental des Pdn : Jeunesse et Parentalité.

L'existence d'un seul et même réseau est essentielle pour permettre des approches complémentaires au sein des structures, s'enrichir des pratiques.

La coordination des Pdn Parentalité est confiée par la Caf de la Charente-Maritime à la Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes.

3- Le cahier des charges

➤ Quels sont les Projets éligibles ?

Sont éligibles, les projets mettant en évidence l'intégration de la Présence Éducative sur Internet dans le projet de la structure.

➤ Quelles structures peuvent répondre à l'appel à projet « Promeneurs du net Parentalité » ?

Sont éligibles les professionnels et structures suivants, œuvrant dans le champ de la parentalité et en contact régulier avec les parents :

- les référents parentalité ou familles des collectivités,
- les référents famille des centres sociaux,
- les animateurs des Espaces de vie sociale (EVS) en charge de l'axe famille-parentalité,
- les accueillants professionnels des Lieux d'accueil enfant-parent (LAEP),
- les intervenants professionnels des CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité) qui sont en contact régulier avec les parents,
- les professionnels exerçant au sein de toute structure ou institution positionnées dans le champ de la parentalité,
- tout autre profil pourra être étudié au cas par cas.

➤ Quel est le public concerné ?

Le Promeneur du Net « Parentalité » exerce sa mission auprès d'adultes qui ont une fonction éducative et parentale en direction des enfants et des jeunes de leur famille.

La mission concerne prioritairement les parents qui fréquentent une structure dans laquelle le Promeneur du Net Parentalité exerce habituellement tout ou partie de son activité professionnelle au titre d'une mission généraliste de soutien à la parentalité.

➤ **Quelles sont les missions du Pdn Parentalité ?**

- L'information

Utiliser le profil professionnel sur les réseaux sociaux pour transmettre des informations au public : sur les activités et projets de la structure concernant la famille et la parentalité, sur les initiatives locales en matière de parentalité, des informations généralistes sur les questions éducatives et de parentalité (notion de ligne éditoriale du profil).

- La présence sur les réseaux sociaux

Proposer aux parents d'être en contact sur les réseaux sociaux et utiliser chaque réseau social selon ses fonctionnalités pour publier du contenu (photo, vidéo, texte), réagir à des publications (like, partage, commentaires...), envoyer des messages, proposer/soumettre des idées ou des initiatives, etc.

- La conversation instantanée

Proposer aux parents des créneaux permettant un échange sous forme de conversation instantanée, et/ou visio conférence.

- L'animation de groupes et l'accompagnement de projet

Proposer une organisation collective sous forme de groupes d'échanges, groupes de discussion, groupes-projet traitant de thématiques en lien avec la famille ou la parentalité, animations en visio (café-parents, ateliers parents-enfants, échange-débat avec intervenant...).

➤ **Quels sont les critères d'éligibilité ?**

Les candidatures seront examinées par la Caf en lien avec la coordination et les instances de suivi du dispositif sur la base des critères suivants :

- Clarté et cohérence du projet au regard des orientations fixées dans le cahier des charges et en conformité avec les missions du « Promeneur du net »,
- Inscription de la notion de Présence Éducative sur Internet dans le projet de la structure (projet social, projet pédagogique, projet éducatif, projet de fonctionnement ou de service, selon les cas) en précisant les résultats attendus et l'organisation de la pratique.
- Articulation de la mission de « promeneur du net » avec le projet « parentalité » de la structure et notamment avec une réflexion sur les pratiques numériques des parents et de leurs enfants,
- Professionnel missionné par son employeur (pas de bénévoles ou d'indépendants).

- Qualification et expérience du professionnel pressenti pour assurer la fonction de « Promeneur du net Parentalité » qui s'engage à une présence hebdomadaire dans la rue numérique de 3 heures minimum par semaine,
- Recours volontaire par les parents au professionnel parentalité, non imposé par un tiers (mesure administrative d'accompagnement éducatif, injonction au soin...).
- Entrée parentalité généraliste et donc non spécialisée sur une thématique.
- Désignation et labellisation du professionnel en tant que « Promeneur du Net Parentalité » après accomplissement des formalités prévues dans la procédure de labellisation,
- Mise en place pour chaque Pdn Parentalité, d'au moins un « profil » sur Facebook et Instagram,
- Un budget identifiant les charges de personnel liées à la mise en place de la présence éducative dans la rue numérique et à son évaluation, et les charges de fonctionnement liées au démarrage de cette mission.

4- Quels seront les engagements de la structure sélectionnée ?

Si votre structure est retenue, une convention de partenariat et la signature de la charte « promeneurs du net » formaliseront votre engagement dans cette démarche pour :

- Missionner le salarié « Promeneur du Net Parentalité » à ouvrir un compte professionnel sur les réseaux sociaux,
- Respecter les termes de la charte des Promeneurs du Net dont elle sera signataire avec le Promeneur du net Parentalité qu'elle missionne,
- Rendre compte de sa mission de promeneur du net avec le logiciel mis à disposition par la coordination ;
- Permettre au professionnel « Promeneur du Net Parentalité » :
 - D'être présent, pendant les heures de travail au moins trois heures hebdomadaires sur les réseaux sociaux au titre de son activité professionnelle ;
 - De participer à la formation initiale (et formations complémentaires) et aux temps de regroupement d'échanges de pratiques au sein du réseau départemental,
 - De participer à la promotion du dispositif.
- Communiquer sur la Présence Éducative sur Internet, en interne de la structure et en local, à destination des partenaires, des équipes concernées et des parents fréquentant les structures engagées dans la démarche.
- Se référencer dans l'annuaire national des promeneurs du net sur le site dédié :

<http://www.promeneursdunet.fr/annuaire/list>

Par ailleurs, la structure s'engage à faire mention du soutien financier (aide au démarrage) de la CAF de Charente Maritime sur cette action.

IMPORTANT : Le non-respect des engagements conventionnels pourra conduire la Caf, en lien avec la coordination et les instances de suivi du dispositif, à suspendre la convention de partenariat.

5- La procédure de labellisation

La structure candidate produira les éléments suivants :

- La complétude du formulaire sur Caf.fr,
- L'organigramme de la structure,
- Le projet spécifique lié à la présence éducative sur Internet dans le cadre de « Promeneurs du net », en lien avec le projet global de la structure et/ou les actions en cours,
- Une présentation de la personne pressentie « Promeneurs du net Parentalité » : formation et expérience du professionnel pour assurer la fonction de « Promeneur du Net Parentalité »,
- Et tout support et/ou informations permettant d'apprécier la pertinence de la candidature au regard des attendus détaillés dans le présent cahier des charges seront les bienvenus.

Accompagnement financier de la Caf 17 par l'attribution d'une aide au démarrage : pour soutenir les structures sélectionnées dans le démarrage de la mission Pdn, une subvention forfaitaire allant de 500€ de 1 500 € sera allouée selon le nombre de promeneurs du net exerçant dans la structure. Cette aide peut être affectée au temps de travail du promeneur du net ou/et à l'acquisition ou le renouvellement de matériel, nécessaire à la présence éducative numérique (smartphone, tablette, portable, ...).

Les modalités d'envoi du dossier de candidature :

- Au-delà de la complétude du formulaire, toutes les pièces justificatives à la candidature sont à transmettre à l'adresse suivante : aidespartenaires@caf17.caf.fr avant l'échéance mentionnée dans l'appel à projet, en mentionnant en objet du mail d'envoi : « **candidature PDN** ».

Vous avez des questions ou besoins de précisions ?

Contactez la coordinatrice du dispositif :

X Maison départementale des adolescents et des jeunes adultes

Juliette Perchais 06 07 26 74 11 coordination@promeneursdunet17.fr)